

## Une solidarité de responsabilisation ?

Marc-Henry Soulet

"L'objectif n'est pas de permettre à chacun d'externaliser sur d'autres le maximum de risques, mais, à l'inverse, de faire que chacun puisse assumer un maximum de risques, puisqu'il y a là, de toute éternité, le principe de la dignité de l'homme." (Ewald & Kessler, les noces du risque et de la politique, 2000, 71).

Avec cette petite phrase, tout est dit. Et la logique de redistribution des responsabilités entre individu et collectivité. Et le fondement métaphysique "indépassable" sur lequel repose cette révolution de l'être-en société. Et la conception active et participative de la citoyenneté qu'elle appelle. Cette phrase nous rappelle aussi que l'État social de Grand-papa, c'est fini, que c'en est fini de cet État-instrument qui servait à réparer la dette fondatrice de la distribution inégale des positions sociales et qui concevait les politiques sociales comme un outil de la pérennisation de la société par le biais du principe assurantiel et de la mutualisation des risques sociaux. Depuis quelques temps déjà, les critiques libérales et social-réformatrices avaient fusé contre cet État social compensateur qui faisait des droits sociaux des droits de tirages, cet État-providence passif qui fonctionnait comme une machine à indemniser. Au point où de refondations en réajustements, d'aggiornamentos théoriques en liftings pratiques, l'État social a changé de nature. On lui demande désormais de s'adapter aux situations particulières, de personnaliser ses moyens afin de coller au plus près aux problèmes concrets des personnes en difficulté et de permettre à ces dernières de reprendre pied au sein de la société. L'État social a donc dû activer ses ressources en développant le principe de la contre-partie : donnant-donnant. D'État-bailleur, nous sommes passés à un État-souteneur. Plutôt que de verser catégoriellement des prestations à des populations-cible dans l'indistinction des situations particulières, donnons à chacun les moyens spécifiques qui lui sont nécessaires pour faire face aux aléas de son existence et pour reprendre place au sein de la société, tel est le mot d'ordre de cet État social attentionné. Sachant cependant que chacun de ces chacuns, responsabilisé, se devra d'y mettre du sien pour se y parvenir <sup>1</sup>. Et si les principes de l'action publique ont varié, les destinataires aussi. L'individu, en tant que sujet participant et responsable, devient de plus en plus le centre de l'action de l'État social <sup>2</sup>. Le principe de responsabilité des membres de la société s'est en quelque sorte substitué au principe de solidarité de la société envers ses membres. Comment comprendre cette mutation ? Et dans ce qui l'a rendue possible et dans ce qu'elle recouvre. Tels voudraient être les objectifs de cet article.

---

1. Ce report de charges sur l'individu ne se cantonne pas au seul domaine de l'action sociale. Les nombreuses initiatives de responsabilisation des mineurs délinquants et la judiciarisation croissante des rapports sociaux constituent des exemples patents de l'impact de cette refonte des principes du vivre-ensemble.

2. Et pas seulement comme objet de son action mais aussi comme condition de celle-ci. Ainsi un récent numéro de la revue Sécurité sociale, organe de l'Office fédéral des assurances sociales helvétique s'intitulait de manière à peine provocatrice "Renforcer la responsabilité individuelle pour sauver l'État social" (2004). Ceci n'est d'ailleurs pas un débat localisé, franco-français, voire européen, comme en témoigne un cahier de l'Association internationale de la sécurité sociale qui se propose de "Redistribuer les responsabilités pour moderniser et améliorer la protection sociale" (2000).

## **L'avènement d'un nouveau modèle de société basé sur l'auto-détermination et la responsabilité individuelle**

Pour pertinentes que soient les explications de la faillite de "l'État social classique"<sup>3</sup> et pour argumentées que soient les justifications d'une conception active et participative de l'être-ensemble<sup>4</sup>, les unes comme les autres ne peuvent prendre tout leur sens que si elles sont contextualisées et situées en liaison à l'apparition d'une nouvelle configuration de la société étayée sur une conception individuelle de la responsabilité. La "modernisation" de l'État-providence s'inscrit en effet sur une toile de fond livrant une représentation réticulaire de la société dans laquelle se fabrique du lien social par l'entrecroisement et le tressage de relations "libres" nouées entre des individus capables, à partir d'eux-mêmes, de s'orienter dans le monde. La société n'est plus pensée comme un vaste ensemble préexistant et contraignant, mais est conçue comme un mouvement de production continue se nourrissant de l'interaction volontaire des individus et s'instituant à partir d'eux. Cette idéalisation pointe une nouvelle thématization du rapport entre individu et société dans laquelle le commun n'est plus instauré de haut en bas, mais construit par en bas à partir des interactions des individus et de leur propre gestion d'eux-mêmes comme individu. La cohésion sociale n'est alors plus tant fondée sur la topique du plein (la totalisation et l'unité comme assises de la solidarité) ou sur celle du manque (l'incomplétude et la complémentarité comme moteurs de la solidarité) que sur l'intégrabilité, i.e. sur la capacité à prendre socialement place en tant que sujet constitué et responsable. L'intégration de la société et l'intégration à la société reposent ici sur une demande d'adhésion des individus, à tout le moins sur leur volonté expressément manifestée de vouloir adhérer. Cette solidarité individualisée auto-déclarée met en avant la capacité expressive et réalisatrice des individus à concrétiser leur compétence à être membre de la collectivité en développant leur sens des responsabilités individuelles. Cet arrière-plan idéologique se manifeste à trois niveaux au moins pour la question qui nous préoccupe.

- *La transformation du risque*

Un des pivots les plus importants dans la montée en puissance de ce modèle est sans conteste le passage d'une figure sociétale du risque à une autre : le passage d'un modèle solidariste du risque à un modèle responsabiliste du risque. Le premier, considérant le risque comme un danger encouru du fait de l'organisation et du fonctionnement de la société, sous-tend une imputation de la responsabilité à la collectivité induisant un double registre d'action socio-politique : une logique de protection des risques et une logique de réparation / compensation des dommages passant toutes les deux essentiellement par un

---

3 Les interrogations ne manquent pas, en effet, sur l'efficacité d'un système d'aides, de prestations et d'actions qui, quelle que soit la spécificité nationale de son organisation, est présenté comme lourd, bureaucratique, éloigné des gens, générateur de coûts élevés sans que des effets manifestes sur la situation des personnes concernées ne se soient réellement fait sentir.

4. Le spectre couvert est large. Il va de la droite ultra-libérale à la Troisième gauche : responsabilisation morale reposant sur l'autonomie financière des individus dans le cadre d'un État allégé; responsabilisation sociale par prise de conscience autodisciplinée et réduction des attentes personnelles pour faire face à une conjoncture durablement difficile; responsabilisation politique passant par une plus grande démocratisation et un rapprochement d'avec les centres de décision par le biais d'une déconcentration/décentralisation des pouvoirs régaliens de l'État; responsabilisation citoyenne par un plus grand engagement dans la vie sociale soutenu par une dynamisation de la vie associative (Helly, 2000).

mécanisme de socialisation des risques. La fragilité de ce modèle, et cela explique en partie sa mise en cause contemporaine, réside à des niveaux technique (il n'agit pas tant sur les risques que sur leurs effets), politique (il repose sur une externalisation des risques) et moral (il fait craindre l'aléa moral des profiteurs). Le second se déploie avec force aujourd'hui autour d'une positivation du risque qui devient un bien à défendre et non plus un danger dont se protéger. Il ne s'agit pas seulement de concevoir le risque comme une opportunité à saisir, mais bien plutôt d'en comprendre toute la dimension anthropologique. Le risque n'est plus vecteur de sécurité par lentremise des mécanismes de protection mutualisée mais support de dynamisation de la société (et de l'économie) par la libération des forces entrepreneuriales et principe moral d'ensemble car engageant chacun dans une éthique de la responsabilité. Par ailleurs, régie par le principe de précaution, cette privatisation des risques (Castel, 2003a) promeut un gouvernement des dommages dans la mesure où, ne reconnaissant pas la compensation (mais privilégiant au contraire l'imputation), il importe donc prioritairement d'arbitrer entre les aspects positifs et négatifs engendrés par les risques pris et donc de définir des seuils collectifs d'acceptabilité des dommages.

- *La transformation du politique*

Force est de le constater. Aujourd'hui, le politique s'apparente à un cadre procédural et délibératif autorisant l'arbitrage d'intérêts contradictoires ou, à tout le moins, différenciés. André Lacroix, dans une récente contribution, explique ainsi combien "...Le projet politique est progressivement devenu une simple question de cohabitation entre personnes, cessant de figurer un projet moral et d'incarner l'opposition du bien et du mal... il est devenu un forum de réflexion et de délibération sur la place des individus au sein de nos communautés, sur le bien-fondé de leurs actions et de leur conception du bien, voire de leur conception du juste"... il se désacralise "au profit de la simple régulation des rapports marchands, laissant à chacun le soin de privilégier sa propre conception de la vie bonne en fonction de ses intérêts et valeurs du moments." (Lacroix, 2003, 99). Le politique se présente en ce sens à la fois comme modalité d'élaboration de préférences négatives (comme l'illustre le principe de précaution) et comme création d'opportunités permettant à chacun d'assumer le maximum de risques dans une visée promotionnelle et réalisatrice (comme l'exemplifient les politiques soutenant la logique de la *capability* <sup>5</sup>).

- *La transformation de la citoyenneté*

À côté des droits-liberté soutenant une citoyenneté juridique et politique, à côté des droits-créances soutenant une citoyenneté sociale, se sont développés des droits-autonomie visant à soutenir une "citoyenneté subjective", droits-autonomie qui prennent la plupart du temps la forme de droits conditionnels. En d'autres termes, pour parvenir à l'intégration sociale, les droits-liberté et les droits-créances n'ont plus semblé suffisants, impliquant dès lors le recours à une autre forme d'intervention politique pour satisfaire des demandes ou des nécessités de construction identitaire antérieurement assurée par d'autres institutions (religion, famille, communauté...). Il s'agit donc de régénérer, voire de garantir, avec la

---

5. Amartya Sen (2000) est ainsi devenu une caution autant théorique qu'éthique à ce modèle politique, Pour lui, la "capabilité" d'accomplir des fonctionnements entre lesquels un individu peut choisir pour accomplir des modes de vie possibles est au cœur non seulement de sa liberté mais aussi de son bien-être. D'où l'importance de lui permettre de développer l'ensemble des "capabilités" qui lui donnera la possibilité potentielle de réaliser des ensembles de fonctionnements allant de l'élémentaire (se nourrir, se loger, être en bonne santé...) au complexe (estime de soi, dignité, participation à la vie collective...).

participation active des intéressés, les capacités individuelles censées assurer aujourd'hui l'intégration sociale et la dignité de chacun en tant que citoyen actif. Pour le dire autrement, les politiques sociales ne sont plus seulement là pour distribuer des supports objectivés, toujours indéniablement nécessaires pour permettre l'intégration sociale, mais elles cherchent à offrir des possibilités pour reconstruire des capacités de subjectivation, jugées désormais indispensables à l'auto-réalisation des individus, elle-même condition complémentaire de l'intégration sociale.

### **Le déplacement de la question sociale : la production sociale de la subjectivation**

Dès lors, la subjectivation, en tant qu'auto-institution et gouvernement de soi, n'apparaît plus seulement, aujourd'hui, comme un enjeu de réalisation individuelle, elle constitue en même temps un enjeu social en raison du caractère vital de sa réalisation comme condition de l'institution de la société. Chacun cherche à se constituer comme sujet autonome et responsable, non seulement pour se réaliser, mais aussi pour être pleinement membre de la collectivité. L'appel à l'individu apparaît en ce sens comme une nouvelle norme, comme un impératif socialement prescrit. La socialisation change de nature (Ehrenbeg, 1998) : le mode d'intériorisation de la norme ne repose plus tant sur l'apprentissage ou le conditionnement que sur des expériences enracinées dans la transaction et l'élaboration processuelle des normes, tout comme le modèle de contrôle social des normes change, passant de la culpabilisation à la responsabilisation. C'est en cela que la question de subjectivité devient une question politique et que la reconfiguration des politiques publiques intègre de plus en plus des finalités d'intervention sur les identités individuelles. Nous sommes en quelque sorte entrés dans une société de responsabilité de soi : chacun doit impérativement trouver un projet et agir par lui-même pour ne pas être exclu du lien social, quelles que soient les ressources dont il dispose. Mais cette obligation de se tenir de l'intérieur a un coût individuel et un coût social d'ores et déjà perceptibles.

Individuel car ce report de responsabilité de la collectivité sur l'individu dans la fabrication et l'orientation de soi est lourd à assumer, laissant l'individu seul face à lui-même avec le cortège de lassitude, de souffrance, voire de pathologie que cela peut impliquer. Cette exigence à se constituer comme un individu repose en effet sur une injonction paradoxale. Sois libre, sois autonome, sois responsable. Mais pour ceux qui n'y parviennent pas, il ne leur sera pas possible de mettre en cause le fonctionnement des appareils institutionnels ou les mécanismes de socialisation. La positivité de l'autonomie se retourne alors, l'indépendance se mue en vulnérabilité, l'incertitude en infinitude, la responsabilité en responsabilisation. La crise de la subjectivation révèle cette difficulté à être socialement autonome, cette souffrance sociale à être sujet dans une société qui contraint justement ses membres à y être, révèle en somme le coût d'être symboliquement et pratiquement acteur de la production de soi et donc de la société.

Socialement car l'incapacité de certains membres de la collectivité à s'auto-instituer constitue dès lors un raté de la socialisation. Cette forme de déviance, aussi étrange qu'elle puisse paraître, n'en est pas moins insupportable car elle met en péril la participation de chacun à l'institution de la société. Le coût social des déficiences individuelles à assumer les obligations sociales d'individuation est élevé car l'intégrabilité, la démarche de soi vers la collectivité par l'affirmation de soi, est justement pensée comme le principe de la cohésion

sociale. La subjectivation inaboutie, dans sa négativité donc, réoriente la question sociale et amène la collectivité à se travailler notamment par la mise en place de procédures de soutien à l'institution de soi (Genard, 2003). Se voient alors érigées, et cette orientation est déjà ébauchée dans la reconceptualisation des politiques sociales de nombreux pays, des actions publiques individuantes visant à soutenir la production sociale d'individualités ainsi à même de pouvoir agir par elles-mêmes.

### **Des implications directes sur l'intervention sociale <sup>6</sup>**

La refonte contemporaine de l'État social s'accompagne ainsi de procédures supportées par des acteurs institutionnels, publics et privés, dont l'objectif est de soutenir la constitution de l'individualité comme forme d'organisation de la vie et comme responsabilité. Ces modes d'action institutionnelle participent à construire / reconstruire de l'individualité, au besoin en l'accompagnant sur le long terme. La conception de l'espace public à laquelle renvoie ce mode d'intervention est entendue comme participation à la vie publique en tant que condition de l'intégration sur la base d'une autonomie assumée et d'une subjectivité responsable (Donzelot & Roman, 1998). Mais, parallèlement, le déploiement de cette logique de responsabilisation consacre un mouvement institutionnel d'individualisation dans la compréhension des problèmes sociaux et dans leur traitement social. Cette individualisation ne se fait pas *a priori* sous la forme d'une discrimination des personnes marginales ou anormales. Cette individualisation se fait *a posteriori* par l'identification des manques, des insuffisances, des fragilités qu'a révélés toute une biographie. En conséquence, ces individus qui auraient dû s'en sortir par une mobilisation de leur volonté et de leurs ressources, par un travail sur eux-mêmes et leur environnement, deviennent paradoxalement, parce qu'ils restent là où ils sont, responsables de leur situation, qu'ils soient dépressifs ou chômeurs de longue durée. Dans une grande mesure, cette logique est productrice d'inintégrabilité en légitimant l'idée de traits objectifs individuels incorporés de non (ou de faible) capacité à s'intégrer et, par voie de conséquence, à être intégrés.

L'appel à la responsabilisation qui traverse cet *aggiornamento* se concrétise autour de quatre axes principaux dans le champ de l'intervention sociale.

- *La contractualisation*

La responsabilisation appelle la fixation des fins par l'individu lui-même. L'autonomie se mue en auto-détermination et l'intervention sociale vise à mobiliser et soutenir le bénéficiaire pour qu'il engage ses propres ressources pour développer des initiatives et élaborer un projet de vie, comme en témoigne aujourd'hui le succès de la notion *d'empowerment* dans les milieux professionnels de l'intervention. En ce sens, cela suppose une plus grande implication du bénéficiaire-usager dans la définition et la mise en œuvre de sa propre insertion, au point de parler de co-production de service. Les fins ne pouvant plus être

---

6. L'individualisation du principe assurantiel est aussi une autre marque de cette réforme responsabiliste de l'État social avec entre autres les logiques suivantes observables dans de nombreux pays : limitation à une assurance de base laissant un complément de plus en plus important à l'initiative privée, affaiblissement du principe redistributif notamment par la co-relation croissante du montant des primes avec le risque encourus et le niveau visé des prestations, généralisation et accroissement de franchises élevées pensées comme des incitations à responsabiliser l'assuré par une participation aux coûts... tout un ensemble de procédures soulignant la recherche d'un nouvel équilibre entre les coûts des risques assurés par la collectivité et ceux assumés par les individus au nom de leur responsabilisation.

hétéronomes, c'est au cœur de lui-même que l'utilisateur doit chercher sa propre définition, i.e. dans l'élaboration de **son** projet. La logique de la contractualisation, de plus en plus présente dans le champ de l'intervention sociale, illustre fortement ce mouvement. Ainsi les dispositifs d'insertion professionnelle, mais surtout d'insertion sociale, visent à générer de la subjectivité en tant que capacité à prendre socialement place parmi les autres acteurs, par un traitement personnalisé passant la plupart du temps par la formulation d'un projet (Astier, 1997).

- *L'accompagnement individualisé*

Mais élaborer un projet présuppose bien souvent un appui social individualisé, i.e. bien en amont d'un travail d'élaboration du projet, au sens de l'établissement d'une relation de confiance, de compagnonnage social entre usager et intervenant social pour que le premier puisse concevoir des attentes, réalistes qui plus est, et, se projetant ainsi dans l'avenir, puisse s'inscrire dans le présent. Or, pour qu'émerge l'idée même de projet, il importe préalablement que soit redéfinie une identité sociale positive, ce qui passe nécessairement par un soutien à la personne comme individu pour qu'elle puisse devenir sujet. En ce sens, aider quelqu'un à être sujet implique de développer un arsenal de modalités singulières pour qu'il devienne capable d'une maîtrise relationnelle de lui-même permettant la gestion des tensions entre les attentes des autres vis à vis de lui et ses propres attentes vis à vis de lui-même. Pour répondre à ces orientations, l'intervention sociale privilégie désormais l'accompagnement en tant que mode de relation avec les bénéficiaires plutôt que le traditionnel case-work. Le premier vise l'individualité sociale, i.e. la formation de la compétence à participer à la société supposant préalablement de (re)constituer la capacité d'être acteur et donc de se penser comme être agissant. Le second travaillait davantage l'individu moral, i.e. la requalification morale des personnes (le pauvre, le déviant, le marginal...) en les contraignant, ne fut-ce que de manière incitative, à une conduite individuelle saine, normale.

- *Un travail de construction identitaire*

L'intervention sociale ne tend plus dès lors à se déployer comme travail social (au sens strict de *social work*) mais comme travail d'instauration ou de restauration identitaire afin de produire une relation de félicité sociale, i.e. instituant l'autre en personne capable d'agir comme sujet dans l'espace public. Le travail en question consiste alors en des modalités de favorisation de l'expérience de soi au double sens de la constitution d'une identité propre, singulière, irréductible et de monstration de la "mêmeté" de la condition d'être humain appartenant à un contexte donné. Il s'agit de soutenir son travail d'inscription au sein d'une collectivité de mêmes dans la singularité et de l'aider à se forger un statut de différent au sein de semblables. "Quand la socialisation n'est plus forcément le suivi de règles, quand partout la norme semble être au gouvernement de soi et à la prise de distance avec les rôles, quand s'effacent les repères fondamentaux, sociaux et professionnels, l'insertion sociale risque de se trouver renvoyée à la définition de soi." (Ion, 1998, 107). En ce sens le lien social devient un travail individuel, un travail sur le lien de soi à soi et, donc de soi aux autres. En produisant de l'individualité, le but est donc de produire la société dans la mesure où "la société est de plus en plus produite et reproduite à l'intérieur des individus" (Murard, 2003, 10).

- *La généralisation des contreprestations*

L'appel à la responsabilité des individus se traduit par une activation des politiques sociales. Certes des variantes existent de part et d'autre de l'Atlantique et du Nord au Sud de l'Europe, mais un fait demeure, la généralisation des pratiques de contrepartie dont la caractéristique fondamentale est d'articuler soutien et contrainte<sup>7</sup>. Cette aide au conditionnel (Boismenu et alli, 2003) est pensée comme un moyen absolu d'évitement de la trappe de la pauvreté et de lutte contre la dépendance à l'État social. Ces mesures, prioritairement orientées vers les sans-emploi par une incitation à l'activité, tendent à s'étendre à l'assistance sociale par une incitation à l'utilité. L'intérêt de cette activation des ressources, se situe à un double niveau : meilleure maîtrise des coûts et plus grande efficacité. Mais la justification profonde, celle qui en fait une modalité principale de la réforme de l'État social contemporaine, c'est l'articulation étroite qu'elle permet entre responsabilisation individuelle et respect de la dignité des personnes. L'échange activité contre prestation ne doit pas en effet être seulement lu comme l'application du principe de la carotte et du bâton, mais bien au contraire comme l'expression d'un engagement mutuel supposant la reconnaissance de l'autre. Mais, en même temps, en réintroduisant en filigrane la possibilité de la résurgence du mérite comme élément discriminant dans l'attribution des ressources, elle laisse poindre un modèle différencié de citoyenneté sociale.

### **Des questions en suspens**

Une telle redistribution des responsabilités entre la collectivité et les individus ne manque pas d'interroger en raison même d'un risque de surestimation des possibilités formelles, mais aussi des capacités réelles, des individus à créer du lien social et à faire société à partir de leurs seules initiatives d'individus responsables entrant en relation avec d'autres individus supposés tout aussi responsables. Trois questions méritent *a minima* d'être soulignées ici.

#### *Le point d'ancrage de l'intervention sociale*

Les institutions, dans ce schéma, ne se distinguent plus par une fonction instituante assignant des conduites et imposant de l'extérieur des normes de comportement et d'action, mais elles jouent un rôle de contenant que les individus remplissent significativement et normativement, et ce par le fait même qu'ils poursuivent leur quête de réalisation. Il convient dès lors de se demander, dans ce qui s'apparente à un déclin du programme institutionnel sur lequel reposaient les formes antérieures de socialisation et de contrôle social (Dubet, 2002), comment l'individu relationnel est formé en tant qu'individu capable de s'orienter et de s'ajuster à d'autres individus relationnels. La réponse la plus plausible sous-entend un report de la formation de l'individu émancipé, différencié et responsable sur l'individu lui-même. Si tel est le cas, alors la fabrication de l'individu comme individu résulte d'un travail produit par l'individu lui-même dans son expérimentation du monde social et est alors au moins autant le produit de sa propre activité et des interactions qu'il noue que celui d'une intériorisation de modèles déjà là (Bajoit, 2003). Cette expérience progressive des autres et de soi renvoie à l'idée d'une socialisation par frottement, par ajustements successifs, ce qui n'exclut pas pour

---

7. L'antériorité (ou non) de la contrainte par rapport au soutien apparaît être l'élément discriminant entre toutes ces variantes allant du *workfare* le plus rigide à la demande d'insertion sociale la plus souple (Catacin et alli, 2002).

autant l'existence de rôles et de normes, simplement ceux-ci sont l'objet d'un travail d'appropriation sélective (De Singly, 2003).

Mais alors, si l'institution fait défaut et que le travailleur social se trouve face au client sans tiers symbolisant substantiel, se pose le problème du point d'appui à partir duquel asseoir l'intervention sociale, car jusqu'à maintenant l'institution a toujours constitué une ressource pour l'action, apportant sa légitimité et jouant un rôle de réducteur d'incertitude en facilitant la coordination des actions individuelles. Si l'on admet que, *in fine*, l'intervention sociale poursuit un objectif de resocialisation (Soulet, 1996), à quels corps morts le travailleur social va-t-il pouvoir s'ancrer pour éviter de naviguer à vue afin d'accomplir cette tâche<sup>8</sup> ? N'aura-t-il que sa propre expérience d'individuation à mettre en avant et en scène pour l'accompagnement de cet autrui incomplètement individué socialement (Ion, 1998) ? Se réfugiera-t-il derrière des gardes-fous procéduraux offerts par les logiques de contractualisation ou au contraire sera-t-il condamné à jouer un rôle de régulateur horizontal, d'assembleur social et de connecteur entre les individus ? Sur quoi pourra-t-il étayer son action afin de pouvoir travailler les demandes de reconnaissance et les ambivalences de la responsabilisation qu'il ne manquera pas de rencontrer ? De quels supports pourra-t-il disposer pour soutenir la réflexivité de son client, nécessaire pour que ce dernier puisse assumer l'exigence d'autonomie responsable qui est attendue de lui ?

#### *Le statut des inégalités*

Dans un tel modèle porté par la responsabilisation, une conséquence semble logiquement s'imposer : la différenciation sociale ne résulte plus essentiellement d'identités héritées provenant d'inégalités structurelles mais devient davantage le fruit de singularités cherchant à s'affirmer et visant la reconnaissance sociale. Dès lors, comment penser les inégalités ? Comment la production sociale des inégalités qui croise cette différenciation / réalisation des individus peut-elle être prise en compte dans ce réajustement de l'État social ? Car force est de reconnaître que cette production de la société "par le bas" dissimule les inégalités à s'auto-instituer et à participer à la production des accords fondant les normes sociales. Les individus sont en effet d'autant plus capables d'individuation qu'il y a de société autour d'eux, i.e. qu'ils bénéficient de supports pour se tenir de l'intérieur. Mais la distribution sociale de l'accès à ces supports n'est pas la même pour tous (Castel, 2003b). En même temps, le poids de ces inégalités se retourne contre les individus qui doivent les endosser comme échec personnel et non plus comme destin collectif (Ehrenberg, 2004), obligeant à nouveau, mais de manière justement à déterminer (c'est d'ailleurs tout un enjeu en soi), à intégrer la question des inégalités dans l'action sociale.

#### *La complexité de la responsabilité*

Une conception de l'être-en-société librement institué à partir d'individus relationnels allégés de toute surcharge symbolique les excédant, outre qu'elle s'expose aisément à une critique "connectiviste" (Perret, 2003), parce qu'elle pose la responsabilité individuelle en son cœur, impose de clarifier le statut même de cette dernière. Or ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît de prime abord. Car la logique qui consiste à accroître la responsabilité de chacun à

---

8. La question de la norme devient en effet centrale dans une modèle de lien social reposant sur la liberté et la responsabilité individuelle, comme le soulignent François Ascher et Francis Godard (2004, 184). "Comment créer de la norme si les modes dominants d'adaptation au monde consistent à ne jamais s'engager et donc à jouer avec les normes comme avec les cours de la Bourse."



l'égard de sa propre vie, en raison même de la centration égoïste qu'elle encourage, non seulement engendre logiquement des risques de désolidarisation des individus à l'égard des autres individus et donc des dangers d'affaiblissement des plus faibles, mais surtout dissimule de tout autres dimensions de la responsabilité non moins essentielles au vivre-ensemble, une responsabilité individuelle pour autrui, condition de l'accueil de l'autre sans condition, d'une part, une responsabilité collective à l'égard de la collectivité, garantie de l'exercice de la liberté individuelle, d'autre part (Châtel, 2002). En d'autres termes, ce qui est fondamentalement en jeu et que ne résout pas la logique de la responsabilisation, c'est le couplage responsabilité et solidarité (Bec & Procacci). Responsabilité solidaire ou solidarité responsable ?

### Références bibliographiques

- ASCHER F. & GODARD F. (1999), "Vers une troisième solidarité" *Esprit*, novembre.
- ASTIER, I. (1997), *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer.
- BAJOIT G., *Le Changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Éditions Armand Colin, 2003,
- BEC C. & PROCACCI G., *De la Responsabilité solidaire. Mutations dans les politiques sociales d'aujourd'hui*, Paris, Éditions syllepses.
- CASTEL R. (2003a), *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Éditions du Seuil.
- CASTEL R. (2003b), "Des individus sans supports" in CHATEL V. & SOULET M.H., *Agir en situation de vulnérabilité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- CATTACIN S. et alii (2002), *Retour au travail! Le workfare comme instrument de réforme*, Fribourg, Éditions universitaires.
- CHATEL V. (2002), *Réflexions sur la responsabilité. Essai sur la violence des jeunes*, Fribourg, Éditions universitaires.
- DE SINGLY F. (2003), *Les Uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Éditions Armand Colin.
- DONZELOT, J. & ROMAN, J. (1998), "A quoi sert le travail social?" *Esprit*, mars-avril.
- DUBET F. (2002), *Le Déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil.
- DUFOUR P., BOISMENU G. & NOËL A. (2003), *L'Aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Bruxelles, Éditions Peter Lang.
- EHRENBERG, A. (1998), *La Fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris : Éditions Odile Jacob.
- EHRENBERG A. (2004), "Les changements de la relation normal-pathologique. À propos de la souffrance psychique et de la santé mentale, *Esprit*, mai.
- EWALD F. & KESSLER D. (2000), "Les noces du risque et de la politique" in *Le Débat*, n°109.
- GENARD J.L. (2003), "Reconnaissance et politique. Vers une psychologisation de l'intervention étatique" in LAROUCHE J.M. (éd.), *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Montréal, Sainte-Foy Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.
- HELLY D. (2000), "La nouvelle citoyenneté, active et responsable" in BOISVERT Y., HAMEL J. & MOLGAT M., *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Éditions Liber.
- ION, J. (1998), *Le Travail social au singulier*, Paris, Éditions Dunod.
- LACROIX A. (2003), "La mutation du politique et de l'éthique à l'heure de la globalisation" in LAROUCHE J.M., *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

MURARD N. (2003), *La Morale de la question sociale*, Paris, Éditions La Dispute.

PERRET B. (2003), *De la Société comme bien commun*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer.

SEN A. (2000), *Repenser l'inégalité*, Paris, Éditions du Seuil.

SOULET M.H. (1996), *Petit précis de grammaire indigène du travail social. Règles, principes et paradoxes de l'intervention sociale au quotidien*, Fribourg, Éditions universitaires.

SOULET M.H. (2002), "Individualisme et État social" in *Aspects de la sécurité sociale*, n°3.